

tions faites par la loi à ce département. Les mémoires qu'il rédige dans ce sens et qui ont un intérêt particulier, soit au point de vue administratif, soit au point ou point de vue historique, sont comme le complément du rapport annuel du ministre et devront, selon moi, être imprimés chaque année à la suite de ce même rapport.

« La direction du bureau d'agriculture demande d'autant plus l'application d'un système sévère et parfait dans ses détails que ce département comprend, dans ses attributions, un grand nombre de sujets divers, notamment, l'Agriculture, les Arts et Manufactures, la Colonisation, l'Immigration, les Brevets et privilèges d'inventeurs, les Statistiques. Ces différents sujets sont réglementés par un nombre assez considérable de lois.

« Plusieurs de ces lois ont subi des amendements, et, de plus, beaucoup d'autres statuts ont des rapports plus ou moins directs avec les matières dont les différentes divisions de ce Département ont à s'occuper. Il est facile de voir, par le court énoncé qui précède, que plusieurs des choses dont le Bureau de l'Agriculture a la direction, participent, à la fois, du caractère de choses administratives et de choses scientifiques, ce qui nécessite la présence dans le bureau, d'au moins quelques hommes spéciaux d'une éducation supérieure et d'aptitudes plus qu'ordinaires. »

Reorganisation par sections.

Nous avons souvent insisté sur la recommandation qui précède au sujet de la nomination d'hommes spéciaux comme chefs de sections au ministère de l'agriculture et nous sommes convaincu que la réorganisation proposée ne sera complète qu'au jour où le département sera divisé en trois sections ayant chacune pour chef un homme spécial. La première section comprenant l'agriculture, les arts et manufactures, les brevets et privilèges d'inventeurs.

La seconde section comprenant la colonisation et l'immigration.

La troisième section comprenant les statistiques.

Cette classification du travail permettra au chef du département une direction et une surveillance générales, de manière à obtenir des travaux de chacun, la grande somme d'effet utile. Déjà les nominations de Messieurs Taché et Drapeau ont donné deux chefs de section parfaitement qualifiés. M. Taché tout en conservant la direction et la surveillance générales comme chef de département, travaille plus particulièrement

aux statistiques pour lesquelles ses connaissances générales étendues et ses études spéciales l'ont admirablement préparé.

M. Stanislas Drapeau, comme chef de la colonisation et de l'immigration, est également l'homme le mieux qualifié peut être qu'on pût choisir. Il ne reste donc que la première section à compléter par une nomination aussi bien inspirée que les deux précédentes et le ministère de l'agriculture n'aura plus rien à désirer comme personnel aux autres départements de l'administration. *Direction générale donnée par le département à l'organisation agricole.*

« Il est à regretter que les relations entre ce Département et les deux chambres d'Agriculture (celle du Haut-Canada et celle du Bas-Canada) nient cessé d'être intimes, si jamais elles l'ont été : les correspondances qui s'échangent entre ces deux corps importants et le Bureau sont réduits à de simples et rares lettres, purement officielles, relatives soit aux élections agricoles soit à la distribution des octrois.

« Beaucoup de choses peuvent et devront se faire au moyen des efforts combinés de ce Département, des Chambres et des Sociétés d'Agriculture : cet important sujet est à l'étude maintenant et continuera d'être ainsi étudié et médité, jusqu'à ce qu'on en soit venu à un plan suffisamment mûri pour pouvoir être sûrement mis en pratique.

« On conçoit que les travaux de réorganisation du Bureau n'ont pas permis de mener à maturité un pareil objet. Ce qu'on veut bien faire demande du temps pour être fait ; c'est pour cela qu'on n'a pas voulu brusquer les choses, ni risquer de rendre désagréable et inopportune l'action du Bureau de l'Agriculture sur ces matières.

« Avant d'aller plus loin, je ne puis m'empêcher d'exprimer les regrets que j'éprouve de ce qu'une recommandation faite par moi à l'Association agricole du Haut-Canada, avec la meilleure intention du monde, laquelle j'ai toutes les raisons de croire excellente, n'ait pas produit l'effet désiré. J'espère qu'il sera possible de réunir les principaux amis de l'agriculture de cette section de la province dans un commun effort, pour apporter, à la loi qui régit à la matière, des changements capables de satisfaire tout le monde, surtout en ce qui a trait aux élections des membres de la Chambre d'Agriculture.

« On a lié récemment correspondance entre le Bureau de l'Agriculture de Washington et ce Département. M. le Commissaire des